

## **Appel à candidatures**

### **8 agents « de sensibilisation au risque incendie, à la fragilité des patrimoines et aux bonnes pratiques »**

### **(dans le cadre du dispositif « Garde Forestière Régionale » financé par la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur)**

#### **CONTEXTE**

Le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional (PNR) des Préalpes d'Azur a été créé le 30 mars 2012 à la suite d'une concertation locale de plusieurs années et d'une volonté de dynamiser les activités économiques autour de la préservation et de la mise en valeur des patrimoines du territoire. En effet, le territoire possède des patrimoines naturels, culturels et paysagers exceptionnels mais fragiles. Ils sont menacés par un déclin des activités économiques au Nord du territoire et par une pression résidentielle et de loisirs plus au Sud et à l'Est. L'enjeu majeur est d'allier développement local et préservation des patrimoines dans ce contexte.

Le Syndicat Mixte du PNR des Préalpes d'Azur a pour mission d'assurer la cohérence et la coordination des actions de protection, mise en valeur, gestion, animation, développement, menées par les signataires de la Charte (partagée par 48 communes, 4 intercommunalités, la Région Provence Alpes Côte d'Azur, le Département des Alpes Maritimes et l'Etat) et leurs partenaires.

La Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, a mis en place, depuis l'été 2018, un dispositif visant à créer une Garde Forestière Régionale composée de 250 jeunes à l'échelle régionale pour un renfort de sensibilisation et de prévention contre les incendies sur la période estivale, en s'appuyant sur les Parcs naturels régionaux.

Le Parc propose de déployer 8 gardes sur le territoire répartis en 4 binômes sur 4 secteurs différents, le bureau de chaque binôme étant délocalisé au sein du secteur concerné :

- Terre de Siagne,
- Massif du Cheiron et plateaux karstiques,
- Les Baous,
- Le Bassin versant de l'Estéron.

## MISSIONS ET ACTIVITES PRINCIPALES

Chaque agent aura pour mission en articulation avec le dispositif « Ambassadeurs » :

- Prioritairement :
  - D'informer et de sensibiliser les publics rencontrés : habitants, promeneurs, pratiquants d'activités de pleine nature,
  - D'assurer la prévention incendie sur le terrain, dans la limite de leurs moyens (feux de camp, fumeurs...). Le risque incendie est particulièrement élevé sur le territoire du Parc, largement couvert de forêts méditerranéennes,
  - De participer à la réalisation du bilan de l'opération en fin de mission et fournir des rapports quotidiens.
- D'observer le territoire (suivi de la fréquentation, éco-veille, etc.),
- De renseigner sur le territoire et l'outil Parc naturel régional ;
- De promouvoir les activités de découverte respectueuses de l'environnement, la diversité et la richesse des patrimoines à découvrir ;

Cette sensibilisation s'effectuera sur sites naturels ou à l'occasion d'évènements rassemblant un large public.

- De participer à une session de formation **obligatoire** organisée par la Région Sud qui se déroulera à Gardanne (13) la dernière semaine de juin 2024, sur les sujets suivants :
  - secourisme,
  - organisation institutionnelle de la prévention et de la lutte contre les feux de forêt,
  - bons réflexes à adopter et à transmettre, technique de médiation.

## CONNAISSANCES, SAVOIR-FAIRE ET SAVOIR ETRE :

- Capacité de travail en binôme mixte,
- Bonne condition physique exigée, résistance à l'effort et à la chaleur et capacité de travail en extérieur,
- Goût pour la communication et aisance dans le contact envers différents publics, capacité à les aborder y compris dans un contexte de conflits d'usages,
- Sensibilité à l'environnement,
- Aptitude au travail en bureautique, et à la remontée d'informations statistiques ou administratives,
- Rigueur, ponctualité et dynamisme.

## AUTONOMIE ET RESPONSABILITE :

L'équipe « Garde Forestière Régionale » est placée sous l'autorité hiérarchique du Directeur et en lien technique avec l'équipe « Ambassadeurs du Parc » (composée de 4 agents).

L'encadrement fonctionnel de l'équipe et l'intermédiaire avec le supérieur hiérarchique est assuré par l'ambassadeur chargé de la coordination des Ambassadeurs et Gardes régionaux forestiers.

L'ensemble de l'équipe contribue aux outils de suivis.

## FORMATION – DIPLOMES REQUIS

- Niveau BTS ou BPJEPS et/ou expérience dans le domaine de la sensibilisation, conflits d'usages,
- **PERMIS B indispensable** (conduite quotidienne sur routes de moyenne montagne),
- Le PNR met à disposition des véhicules de service et téléphones pour les missions de l'agent,

## CONDITIONS

- Être majeur et âgé de moins de 26 ans pour répondre aux critères du dispositif mis en place par la Région Provence Alpes Côte d'Azur.
- Temps de travail : temps complet sur la base de **35h/semaine**, rythme hebdomadaire variable, planning connu à l'avance.
- Travail les week-ends et jours fériés ; jours de repos dans la semaine.
- Lieu de travail : Les quatre binômes seront localisés sur différents secteurs du territoire dans des communes encore à confirmer.
- Rémunération : aux environs du SMIC + Indemnité de chaussures et de petit équipement pour un montant de 65 € + tenue de travail fournie.
- Type de poste : contrat à durée déterminée de 2 mois pour accroissement saisonnier d'activités.
- Prise de poste : dernière semaine de juin 2024 (date à préciser) au 31 août 2024.

## CANDIDATURE

Lettre de motivation et CV à adresser par mail uniquement à l'adresse : [recrutement@pnr-prealpesdazur.fr](mailto:recrutement@pnr-prealpesdazur.fr) en indiquant en objet : « recrutement Garde Régionale Forestière 2024 » avant **le 1er avril 2024 soir**.

Les entretiens de recrutement auront lieu le lundi 15 avril 2024.